



Claude MARTIN\* avec la collaboration d'Andrew CHERLIN\*\*  
et Caitlin CROSS-BARNET\*\*\*

---

## *Living Together Apart : Vivre ensemble séparés* Une comparaison France-États-Unis

*La formation des couples est un processus qui connaît des étapes, et il en va de même pour leur dissolution. Le début de la vie en couple passe souvent par une période de « conjugalité non cohabitante ». Mais, bien que certains couples ne partagent jamais le même logement, « vivre en couple chacun chez soi »<sup>(1)</sup> ne s'est guère développé comme mode de vie durable. Claude MARTIN en France, Andrew CHERLIN et Caitlin CROSS-BARNET aux États-Unis, se sont intéressés à un phénomène symétrique des couples non cohabitants, celui des couples qui continuent à vivre ensemble bien qu'ils se considèrent comme séparés. Ils rassemblent ici leurs analyses pour décrire un phénomène qui, s'il reste également marginal, révèle des situations dans lesquelles la séparation résidentielle n'est pas possible, soit pour maintenir la fiction du couple, notamment pour les enfants, soit par crainte des difficultés qu'entraînerait une rupture complète ou pour des raisons matérielles liées aux difficultés de logement dues à la « rupture résidentielle ». Au-delà des différences entre les deux pays et les terrains d'enquête, ils analysent la manière dont ces personnes qui « vivent ensemble séparés » décrivent leur situation dans laquelle la disparition du sentiment amoureux conduit à une séparation conjugale explicite dans une résidence commune.*

Au beau milieu de la crise bancaire et de son extension à l'économie mondiale en 2008, des médias ont souligné, de part et d'autre de l'Atlantique, un phénomène jusque-là peu visible : « La crise du logement oblige même des couples à rester dans le même appartement en dépit de leur volonté de se séparer. (...) La peur de ne pas pouvoir se reloger conduit à des cohabitations intenable. Beaucoup de couples vivent ensemble, sans "être ensemble" »<sup>(2)</sup>,

---

(1) Titre de l'article de C. Villeneuve-Gokalp, paru dans *Population* en 1997, 52(5), p. 1059-1081.

(2) <http://www.mediapart.fr/journal/france/020508/la-crise-du-logement-frappe-les-divorces-de-plein-fouet>

\* CNRS, École des hautes études en santé publique (EHESP).

\*\* Johns Hopkins University. \*\*\* Franklin and Marshall Collège.

Correspondance : Claude Martin, École des hautes études en santé publique, Avenue du professeur Léon Bernard, 35043 Rennes Cedex, tél : 33 (0)2 99 02 28 38, courriel : [claudemartin@ehesp.fr](mailto:claudemartin@ehesp.fr)

écrit ainsi Michaël Hadjenberg dans un article du site Mediapart, publié en mai 2008. En décembre de la même année, un article du *Seattle Times*, intitulé « Des couples restent ensemble à cause de la crise économique »<sup>(3)</sup>, aborde le même phénomène aux États-Unis.

Ces « cohabitations forcées » représentent-elles des situations familiales inédites qui pourraient justifier d'être répertoriées et qualifiées comme telles ? Et, si oui, comment les nommer : cohabitation forcée ? séparés cohabitants ? Ces situations témoignent en tous les cas des contraintes et des craintes dans lesquelles se déploient les trajectoires conjugales contemporaines. Le contexte de crise économique et de logement accentuerait encore ce phénomène, dont journalistes, notaires et avocats perçoivent les prémices en France.

Au tournant des années 1990, plusieurs recherches sociologiques ont révélé l'existence de situations conjugales originales que nous avons proposé avec d'autres de qualifier de « conjugalité non cohabitante » (*Living apart together – LAT*) (Le Gall et Martin, 1988 ; Martin, 1994 ; Levin et Trost, 1999 ; Levin, 2004). Cette expression désigne depuis lors la situation de couples qui, de manière volontaire ou involontaire, provisoire ou durable, sont conduits pour diverses raisons à ne pas vivre ensemble et à entretenir deux logements (Régnier-Loilier *et al.*, 2009). L'une des raisons de ces arrangements conjugaux renvoie au processus de construction des jeunes couples, ou bien encore à la vie professionnelle, contraignant certains couples à ne pas vivre dans le même logement du fait qu'ils occupent des emplois dans des villes différentes. Il peut s'agir aussi de la volonté de préserver les enfants d'une première union de la cohabitation avec son ou sa nouvelle partenaire. En conservant chacun son logement, on peut distinguer les moments du couple et ceux de la famille, attendant ainsi de pouvoir pleinement recomposer une nouvelle famille, après parfois un long moratoire (Martin, 2001). Ces arrangements se rencontrent également chez les seniors qui, une fois les enfants élevés, font parfois le choix de vivre dans des logements séparés (Caradec, 1996a). Dans tous les cas, ces situations nécessitent d'avoir les moyens d'entretenir deux logements. Elles nous conduisent également à interroger les indicateurs « objectifs » de la vie conjugale et à envisager de laisser les individus se définir eux-mêmes comme appartenant ou pas à un couple.

L'analyse des LAT soulève des questions analogues à celles que nous nous proposons de développer ici. Par exemple, il semble indispensable de tenir compte du point de vue des intéressés eux-mêmes. En effet, certaines relations amoureuses et sexuelles (les petits amis ou les flirts à l'adolescence) ne sont pas considérées comme des relations conjugales. Pour former un couple de type LAT, ne faut-il pas tout d'abord que les personnes concernées se considèrent

---

(3) On y décrit la situation d'un couple de Denver, divorcé après six ans de mariage, mais qui doit continuer de cohabiter pour n'avoir pas réussi à vendre son logement. Ils continuent donc de vivre ensemble en veillant à ne pas empiéter sur l'espace de l'autre (03/12/2008). « Couples staying together because of poor economy », *The Seattle Times*, consulté le 18/04/2009.

comme un couple, voire même qu'elles soient perçues comme tel par des tiers<sup>(4)</sup> ? Une autre question concerne le sens de ces pratiques et le profil des personnes concernées. Certains auteurs, comme Irene Levin ou Sasha Roseneil, envisagent les LAT comme « une nouvelle forme de vie familiale », choisie par des partenaires qui souhaitent à la fois accéder à l'intimité que permet la vie de couple et préserver leur autonomie et leurs engagements avec leurs réseaux personnels en ne vivant pas ensemble (*both/and solution*, Levin, 2004) ou bien encore qui donnent la priorité aux relations amicales sur les relations amoureuses et sexuelles (Roseneil, 2006). Levin fait ainsi l'hypothèse que ces conduites sont d'autant plus répandues que l'on a affaire à des sociétés où la cohabitation est une institution bien acceptée, comme dans les pays scandinaves. D'autres chercheurs insistent plutôt sur la très grande hétérogénéité des couples qualifiés de LAT et opposent les séparations volontaires (ou choisies) aux involontaires, liées à un ensemble de contraintes et tout particulièrement celles du marché du travail (*commuter marriages*, Haskey et Lewis, 2006).

Par analogie, nous proposons de qualifier la situation des couples qui continuent de cohabiter malgré leur désir de se séparer de *Living together apart* (LTA), en somme des arrangements où l'on en vient à vivre ensemble séparés<sup>(5)</sup>. Il s'agit donc de ménages composés au moins de deux adultes qui furent un couple dans le passé, mais ne se considèrent plus comme tel et continuent néanmoins de cohabiter pour diverses raisons : l'insuffisance de leurs ressources compromet le départ de l'un ou de l'autre ; la crainte des conséquences économiques d'une vraie séparation ; le souci de maintenir des liens avec des enfants communs ; l'espoir d'un retour à une vie conjugale « normale ».

Ces situations conjugales très particulières sont pour une bonne part invisibles et difficiles d'accès au regard sociologique<sup>(6)</sup>. On peut d'ailleurs se demander si elles n'ont pas, dans une certaine mesure, toujours existé. Cet article, à partir de deux enquêtes exploratoires menées parallèlement aux États-Unis et en France, propose de saisir les raisons qui, aux dires des protagonistes, les conduisent à ce type de situation, et de réfléchir au sens de la cohabitation et du lien familial (comme combinaison de lien conjugal et de lien parental). En effet, malgré des conceptions très différentes du mariage et de la cohabitation en France et aux États-Unis, les situations de LTA et le sens

(4) Simon Duncan et Miranda Phillips distinguent ainsi les *dating LATs* des *partner LATs*, les premiers ne se considérant pas comme un couple établi, contrairement aux seconds (Duncan et Phillips, 2010).

(5) On pourrait également proposer l'expression « non-conjugalité cohabitante », au détail près qu'elle risque de faire penser à la colocation, pratique qui tend à se développer chez les jeunes pour résoudre l'accès au logement, mais qui ne renvoie pas à la conjugalité ou à la famille.

(6) Claude Martin a tenté une première exploration dans un article centré sur l'avant-divorce et sur le processus qui y conduit de manière à étudier le plus finement possible les effets du non-divorce sur les enfants en cas de désamour (Martin, 2007). Il terminait ce papier par quelques questions sur les familles où l'on vit « ensemble séparés ». Cet article reprend certains des extraits du matériau utilisé alors pour la France. Caitlin Cross-Barnett et Andrew Cherlin ont eux aussi proposé quelques premières pistes de réflexion sur les LTA aux États-Unis dans un document de travail en 2008 (Cross-Barnett *et al.*, 2008).

qu'elles revêtent pour les intéressés sont finalement assez proches de part et d'autre de l'Atlantique. Les récits des personnes concernées témoignent de l'importance des conditions économiques dans lesquelles se déploient les trajectoires conjugales, et donc de l'impact de la crise et des craintes qu'elle inspire, mais aussi de la valeur accrue des liens de filiation et de l'exercice du rôle parental.

### I. Jusqu'où rester ensemble ? L'indécidable fin du couple

Qu'y a-t-il de véritablement nouveau dans ces situations ? Faut-il, comme on a trop souvent tendance à le faire, s'émouvoir d'un phénomène qui n'a peut-être de nouveau que le fait d'être associé à notre contexte de crise économique ? Une chose est certaine, l'idée que la vie conjugale peut masquer le désamour et conduire des couples à rester ensemble pour ne pas déroger à la norme familiale dominante n'est pas nouvelle. Ce type de situation est au cœur du débat séculaire sur le divorce. John Milton, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, fit de ces situations où les partenaires conjugaux se sont mal choisis un des principaux arguments de son ardent plaidoyer en faveur du divorce, s'insurgeant ainsi contre le principe d'indissolubilité du mariage imposée par l'Église catholique romaine. Sa relecture des premiers versets de *La Genèse* le conduisit à réfuter cette ordonnance d'indissolubilité, dont il dénonça l'hypocrisie en ces termes :

« Car bien que Dieu, lors de l'institution du mariage, nous enseigne pour quelle fin il le fit, en des termes impliquant expressément la conversation heureuse et joyeuse entre l'homme et la femme afin de reconforter l'homme et de le remettre de l'affliction d'une vie solitaire, en ne mentionnant le but de la procréation que par la suite, comme une fin secondaire (...), pourtant, si maintenant un couple est passé une fois dans les mains de l'Église et qu'il a goûté tant soit peu au lit nuptial, s'il s'avère un jour que les deux conjoints se sont trompés sur leurs dispositions respectives parce qu'ils se sont mépris sur la personne, parce qu'ils se sont cachés la vérité ou parce qu'ils sont mal tombés – s'il s'avère qu'à cause de leur différence de tempéraments, de caractères ou de constitutions, (...) ils ne peuvent vivre en harmonie ou vivre heureux tous les jours de leur vie, cependant il leur faudra, (...) malgré toute l'aversion qu'ils ont l'un pour l'autre (...), rester vaillamment unis dans une lassitude sans nom et désespérer de toute joie de vivre ensemble dans l'ordonnance que Dieu a prévue précisément à cet effet. Quelle calamité est-ce là ! (...) Tout cela, nous ne pouvons l'attribuer à juste titre qu'à un seul auteur : au droit canon et à ses adhérents (...) » (Milton, 2005, p. 81-83).

Nombre d'auteurs ont tenté d'imaginer des solutions préservant la morale tout en reconnaissant le malheur conjugal (Martin, 2006). Christian Wolff (1679-1754) propose au siècle des Lumières d'autoriser le divorce par consentement mutuel en l'absence d'enfant ou quand l'éducation de ceux-ci est achevée, et dans le cas contraire à interdire le divorce – finir le travail parental, en somme. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Proudhon, qui ne voulait pas démordre de l'indissolubilité, « fut acculé à inventer un remède juridique plus audacieux encore que le

divorce : les conjoints disjoints ne seraient pas autorisés à contracter de nouveaux mariages, mais ils auraient licence de tempérer leurs solitudes par des concubinages licites. Et de mettre sur pied un statut du concubinat légal, comme d'une union de second rang » (Carbonnier, 1988, p. 233). Indiscutablement, les difficultés s'accroissent lorsque le couple a conçu des enfants. La possibilité du divorce intègre alors un nouveau débat sur les risques que ces situations font peser sur leur bien-être et leur développement.

La littérature est également pleine de ces histoires douloureuses et pathétiques semblant enfermer dans le malheur conjugal des individus qui se sont mépris ou qui se sont vus imposer un partenaire pour répondre aux exigences du « bon mariage ». On peut penser à la fatale trajectoire d'Emma Bovary de Gustave Flaubert, aspirant à un monde de passion amoureuse et confrontée à la lâcheté des hommes. Mais la complexité et l'ambivalence de ces situations de désamour sont peut-être mieux encore analysées par Marcel Jouhandeau dans ses *Chroniques maritales*. Il écrit ainsi à propos du mariage : « Ma mère, dont je relis les lettres, me parlait sans cesse dans ma jeunesse du mariage, comme d'un engrenage dont on ne peut sortir. On s'aperçoit qu'on est victime d'un poison, mais qu'on s'y est habitué. Comment y renoncer désormais sans renoncer à soi ? » (p. 163). Le désamour n'est donc pas la fin du couple, mais une expérience ordinaire de lente dé cristallisation de l'amour. Les exemples de cette ambivalence des sentiments dans le couple sont légion dans la littérature ou le cinéma. On pourrait citer Tolstoï (et ses développements sur le dégoût de l'institution bourgeoise du mariage dans *La sonate à Kreutzer* publié en 1891), Mauriac (et par exemple *Nœud de vipères* publié en 1933), Lewisohn (dans *Le destin de Mr Crump* publié en 1926), mais aussi Simenon (avec *Le chat*, publié en 1967, et adapté au cinéma par Pierre Granier-Deferre en 1970 avec Simone Signoret et Jean Gabin) et tant d'autres. Ces différents auteurs dessinent, bien mieux que ne peut le faire le sociologue, le fragile équilibre qui caractérise la vie conjugale, entre espoirs, aspirations et rêves déçus, entre désir de passion et confort des habitudes et des conventions, entre rapprochement et distance, complicité et agacements, voire même la haine et l'enfer conjugal dont on ne parvient à s'extraire. L'histoire conjugale semble ainsi partiellement s'écrire sans les protagonistes, comme une histoire sans choix, résultat du doute et de la crainte, de l'espoir de parvenir à un compromis, un moindre mal. Dans *L'homme qui voulait vivre sa vie*, Douglas Kennedy, un auteur à succès contemporain, décrit ce processus de « déconjugalisation » et évoque cette tension entre attrait de la légèreté et confort des responsabilités :

« Nous ne cessons de rêver d'une existence plus libre tout en nous enfonçant de plus en plus dans les obligations, dans les pièges domestiques. Nous aimerions tant partir, voyager légers, et cependant nous ne cessons pas d'accumuler de nouveaux poids qui nous entravent et nous enracinent. La faute nous en incombe parce que, au-delà du rêve d'évasion, auquel nous ne renonçons jamais, il y a aussi l'attrait irrésistible des responsabilités : la carrière, la maison, les scrupules parentaux, les dettes, tout cela nous remet sans cesse

les pieds sur terre, nous offre cette sécurité tant recherchée... En réduisant inexorablement le champ du choix, cette vie nous accorde le soulagement des certitudes. Même si tous les hommes que je connais enragent d'être tombés dans un cul-de-sac domestique, nous continuons à y entrer et à nous y installer tous. » (p. 143)

Ce détour par la littérature suggère que le processus qui conduit à des formes de cohabitation forcée est long, marqué par le doute et l'ambivalence des sentiments. Faut-il alors faire de ce processus de décristallisation de l'amour un objet de réflexion pour les sciences sociales ? Sans doute dans les cas où des adultes cohabitent tout en considérant, après en avoir formé un, qu'ils ne sont plus un couple. Par ailleurs, si la pression des conventions, des normes sociales et des croyances a sans doute joué dans le passé un rôle majeur, la libéralisation du divorce, sa banalisation, ont totalement bouleversé cet état de fait. On peut dès lors se demander ce qui peut justifier de rester ensemble alors que l'on ne se considère plus comme un couple dans la période actuelle.

La comparaison entre les États-Unis et la France peut, de ce point de vue, se révéler tout à fait féconde. En effet, la valeur attribuée au mariage et à la cohabitation dans ces deux pays n'est pas identique. De même, les trajectoires conjugales sont plus ou moins marquées par des formes de *turn-over*, de sorties et de retour au mariage dans un cas, par un moindre attachement à l'institution matrimoniale dans l'autre. On pourrait donc s'attendre à ce que cette comparaison révèle d'importants écarts sur la manière d'envisager le fait de demeurer « en ménage » alors que l'on ne se pense plus comme un couple, du fait de ces différences de représentation.

## II. Des contextes différents en France et aux États-Unis

### *Le mariage au centre de la vie conjugale américaine*

Comme le défend Andrew Cherlin dans un récent ouvrage (Cherlin, 2009a), ce qui différencie les États-Unis de nombreux pays européens, sur le plan de la vie familiale, est « la force du mariage comme idéal culturel ». Cette centralité du mariage est lisible aussi bien dans les comportements sociaux qu'au niveau des politiques publiques. « Le message pro-mariage est profondément ancré dans la culture et l'histoire américaines » (p. 182). Mais il a connu un important regain dans la période récente. L'administration de Georges W. Bush a ainsi débloqué 300 millions de dollars pour soutenir le mariage (primes et cours de préparation au mariage, réduction des allocations en cas de naissances hors mariage). Comme il l'énonce en janvier 2004 dans son discours sur l'état de l'Union : « Notre nation doit défendre le caractère sacré du mariage », quitte à recourir à un amendement de la Constitution<sup>(7)</sup>.

(7) On peut aussi mentionner une législation introduite en Louisiane, en Arizona et dans l'Arkansas à partir de 1997 défendant le modèle du *covenant marriage*, c'est-à-dire un mariage imposant à l'homme et à la femme un engagement formel à ne pas recourir au divorce ou seulement avec d'importantes restrictions, manière de lutter contre la fragilité des unions.

Mais cette pression au mariage, combinée au désir de se réaliser dans sa vie de couple en tenant compte de ses aspirations individuelles, a mené au paradoxe américain : des taux de nuptialité et de divortialité l'un et l'autre très élevés conduisant à ce que Cherlin qualifie de *marriage-go-round*, c'est-à-dire un « manège matrimonial ». Si les taux de nuptialité ont baissé dans tous les pays développés au cours des quarante dernières années, l'écart reste très significatif entre la situation américaine et celle de nombreux pays européens, dont la France. Aux États-Unis, ce taux est passé de 10,8 mariages pour 1 000 habitants en 1970 à 7,1 ‰ en 2008, mais il demeure très au-dessus de celui de la France qui est passé sur la même période de 8 ‰ à 4,2 ‰. La différence est tout aussi importante en matière de divorces – le taux brut de divortialité le plus élevé s'observe encore aux États-Unis (3,5 pour 1 000 habitants en 2008, contre 2 ‰ en France). Le contraste se retrouve pour les naissances hors mariage qui représentent environ 40 % des naissances américaines (la moitié concernant des couples cohabitants et une autre moitié des femmes sans partenaire) mais plus de 50 % en France (concernant essentiellement des couples cohabitants).

Pour autant, l'analyse récente des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte aux États-Unis révèle aussi un important écart d'attitudes et de comportements selon les milieux sociaux. Si les jeunes adultes bien insérés socialement et ayant poursuivi des études supérieures connaissent encore des trajectoires relativement classiques, avec des séquences stables et prévisibles – des rencontres pendant ou immédiatement après les études, un mariage suivi par la naissance d'un ou plusieurs enfants –, il n'en est pas de même dans les milieux populaires, voire même dans les franges basses des classes moyennes. Dans les milieux à faible capital culturel, l'arrivée des enfants intervient souvent avant le mariage et il n'est pas rare que le mariage n'ait pas lieu. Les jeunes femmes des couches les plus défavorisées semblent même parfois considérer la maternité comme le moyen d'accéder à un statut, à une reconnaissance sociale, ce qui pourrait expliquer l'écart important des pourcentages de jeunes mères sans conjoint aux États-Unis par rapport à la France (Martin, 2010).

Si l'on ne renonce pas au fait d'avoir des enfants dans les milieux défavorisés, l'accès au mariage semble, en revanche, conditionné par une situation économique et professionnelle stable, en particulier pour les hommes, dont on attend qu'ils soient en mesure d'assumer leur rôle de bon pourvoyeur. La précarité rendrait même de nombreux hommes « in-mariales », ou sans valeur sur le marché matrimonial (Wilson, 1987 et 1996). Dans une enquête menée auprès de femmes de quartiers défavorisés de Philadelphie, Edin et Kefalas (2005) soulignent que celles-ci ne font guère confiance aux hommes qu'elles fréquentent dans leur quartier, que ce soit pour gagner correctement leur vie, pour être fidèles sur le plan conjugal, pour éviter les activités frauduleuses, ou pour les traiter d'égal à égal ; autant de conditions que ces femmes jugent pourtant nécessaires pour faire d'un partenaire un « mari » convenable.

Les trajectoires dans les milieux modestes sont de ce fait beaucoup plus « désordonnées » : on peut cohabiter avec un partenaire durant ses études secondaires, collégiales ou au cours de sa formation professionnelle ; on peut avoir un enfant alors que l'on est encore à l'école, étudiant ou en formation ; on peut avoir des enfants avec plus d'un partenaire et on peut ne pas être marié cinq ans, dix ans voire même quinze ans après la naissance du premier enfant. De plus, ces unions cohabitantes fécondes sont instables, considérablement plus instables que les unions légitimes. De ce fait, la cohabitation apparaît aux États-Unis comme une union de second rang, ce qui n'est pas le cas en France. Et même si un couple a convolé en justes noces, les divorces sont aussi plus fréquents dans les milieux modestes, ce qui conduit à des variations considérables du « risque de divorce » en fonction des classes sociales. Ainsi, un tiers des premiers mariages des femmes avec un niveau d'études secondaires se terminent par un divorce au cours des cinq premières années de l'union, ce qui est un taux très élevé sur une si courte période de vie maritale, alors que ce taux n'est que de 13 % pour les femmes ayant obtenu un diplôme d'études supérieures (Cherlin, 2009b).

Ce sont précisément ces couples appartenant aux classes populaires<sup>(8)</sup> qui, selon Andrew Cherlin, connaissent les mariages les moins heureux et témoignent du niveau de stress le plus élevé (Cherlin, 2009a, p. 169) :

« Les femmes des milieux populaires disent qu'elles ont trouvé un travail parce que leur famille avait besoin d'argent et non pour faire une carrière, nombre d'entre elles souhaitant travailler moins, voire pas du tout. Beaucoup d'entre elles mentionnent aussi que la division du travail domestique et de soin aux enfants dans leur couple est injuste. De leur côté, les maris se plaignent que leurs femmes rentrent irritées et tendues du travail et que celui-ci interfère avec leur vie familiale. Maris et femmes mentionnent aussi plus souvent dans ces milieux sociaux qu'ils ont des problèmes dans leur mariage du fait que l'un d'entre eux est facilement irrité, de mauvaise humeur ou en colère, ou encore refuse de parler à l'autre. C'est donc aussi dans ces catégories sociales que les personnes font le plus souvent allusion au fait qu'ils ont envisagé le divorce et en ont parlé avec des membres de leur famille ou des amis ».

Les récentes tendances démographiques aux États-Unis incitent donc à penser que l'on assiste à une véritable dualisation des trajectoires conjugales et familiales. Le niveau d'études ne serait pas ou plus une entrave au mariage, mais plutôt un prédicteur des chances de se marier, alors qu'au contraire un faible niveau d'études et de ressources renforcerait la probabilité qu'un jeune adulte s'installe dans des formes plus ou moins durables de cohabitation, souvent suite à une naissance. Dans l'exploitation de l'enquête *Time, Love and Cash in Couples with Children*, Reed (2006) montre que presque les trois quarts des enquêtées ont débuté leur cohabitation suite à une grossesse. La cohabitation

(8) C'est-à-dire des couples où les partenaires ont au mieux un niveau d'études secondaires, une qualification d'ouvrier pour les hommes et d'employée pour les femmes.



permet de partager les charges et d'exercer ensemble le rôle parental. Mais elle crée un lien conjugal plus faible ou rend floue la séparation entre cohabitation et vie célibataire. Roy *et al.* (2008) parlent de « relations suspendues » (*suspended relationships*) pour caractériser ces liens de couple fragiles, peu engagés (*uncommitted*), instables, incertains.

### *La banalisation de la cohabitation hors mariage en France*

La situation semble assez différente en France où l'on assiste à une certaine banalisation des alternatives au mariage (cohabitation ou pacs)<sup>(9)</sup> ou des naissances hors du mariage. On ne repère pas ce même clivage social des trajectoires conjugales. Et si l'on peut repérer de tels écarts, ils font plutôt le constat inverse de ce que nous venons de voir pour les États-Unis : par exemple, les femmes de milieu social favorisé (que cette appartenance sociale soit appréciée par la catégorie socioprofessionnelle ou par le niveau d'études) se séparent plus souvent que les femmes de milieu modeste. Et même si les hommes affichent des comportements plus homogènes selon la classe sociale, les hommes de milieu populaire ont des risques de séparation plus faibles (Beaujouan, 2009).

La cohabitation et les naissances hors mariage ne sont pas non plus en France l'apanage des milieux défavorisés. La reconnaissance des couples cohabitants, pacés ou non, réduit la distance entre ces situations et le mariage, même si certains écarts juridiques demeurent et si certains couples et familles, comme les familles gays et lesbiennes, sont écartés du mariage. Une première différence réside peut-être dans le fait que le déterminant du recours à la cohabitation est plus souvent aux États-Unis la faiblesse des ressources que le choix de fonder l'union sur d'autres modalités ou valeurs, comme c'est le cas en France où les cohabitants qui appartiennent souvent aux milieux éduqués privilégient autonomie, sentiment de liberté et qualité relationnelle sur la dimension statutaire de l'union. On perçoit peut-être là l'effet de l'idéologie pro-mariage, si forte aux États-Unis, qui repousse les plus marginaux vers des relations stigmatisées, considérées comme négatives, hors-normes ou non souhaitables. On peut pourtant avancer que la cohabitation ne signifie pas nécessairement non-engagement, et n'est donc pas une *suspended relationship* ou *uncommitted relation*. Ce qui signifie l'engagement est précisément le fait d'avoir des enfants. Et sur ce point, la situation dans les deux pays est peut-être plus proche qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, on peut se demander si la précarité et les difficultés économiques n'interviennent pas de plus en plus sur les trajectoires familiales en France, comme on l'observe aux États-Unis. Si le lien entre chômage et divorce ou entre perte d'emploi et instabilité conjugale peut apparaître moins clair et surtout moins documenté en France qu'aux États-Unis, il est incontestable que les quelques travaux disponibles attestent de son influence (Paugam *et al.*,

(9) En 2008, on a enregistré un peu plus d'un pacs pour deux mariages, soit 146 000 pacs conclus, dans près de 95 % des cas entre des partenaires de sexe différent (Prioux et Mazuy, 2009).

1993 ; Martin, 1997 ; Commaille, 1999). Et il en est de même des effets de la précarisation de l'emploi, de la flexibilité des horaires et des craintes liées à la dégradation du marché du travail, qui rendent de plus en plus tendues les relations conjugales et intrafamiliales.

En somme, il semble qu'il faille rester prudent sur l'importance accordée aux différences entre États-Unis et France à propos de ce que recouvrent les pratiques de cohabitation, ou sur les écarts de trajectoires conjugales selon les milieux sociaux. En effet, malgré des contextes culturels et politiques différents, des normes sociales contrastées concernant le mariage, on peut faire l'hypothèse que, d'une part, les conditions socioéconomiques des ménages et l'évolution des conditions de travail ont des effets similaires sur les trajectoires conjugales et sociales. La précarité des liens conjugaux pourrait dès lors être partiellement le résultat de ces menaces et pressions venues de l'extérieur et, en ce sens, concerner des couches sociales diversifiées. La famille apparaît alors comme le résultat de ces conditions, ce qui peut conduire à minorer quelque peu la tendance à chercher dans les attitudes et les aspirations des individus les principales raisons de leurs comportements. Et d'autre part, nous avançons qu'une des conséquences des transformations familiales réside dans un déplacement du lien familial de la relation conjugale (considérée comme fragile) vers la relation parentale (plus inconditionnelle).

### III. Vivre ensemble séparés : les résultats de deux enquêtes exploratoires

#### *L'enquête Three-City Study aux États-Unis*

Les données recueillies aux États-Unis utilisées dans cet article proviennent de l'enquête *Trois cités* (*Three-City Study*)<sup>(10)</sup> menée dans trois quartiers défavorisés de Boston, Chicago et San Antonio pour analyser l'impact des réformes du *Welfare* sur des familles à bas revenu, afro-américaines, latino-hispaniques et blanches non hispaniques (Winston *et al.*, 1999). Cette enquête a plusieurs volets. Nous privilégions ici l'étude de dix-huit cas de LTA identifiés dans le cadre d'une enquête ethnographique approfondie. En effet, l'enquête *Trois cités* comprend à la fois une enquête quantitative sur un large échantillon de 2 400 ménages et une enquête ethnographique auprès de 256 familles.

Les 2 400 mères et leurs enfants de l'enquête *Trois cités* ont été sélectionnés dans les mêmes quartiers défavorisés que les familles de l'enquête ethnographique. L'enquête quantitative a été menée entre juin 1999 et décembre 2000. Parmi les mères ayant indiqué qu'elles n'étaient ni mariées, ni cohabitantes au moment de l'enquête, 25 (environ 2 %) ont signalé la présence d'un homme « sans lien » (*unrelated man*) qui était le père de l'un au moins des enfants ou avait un âge compatible avec le fait d'être le partenaire de la mère. Ces femmes étaient en

(10) <http://web.jhu.edu/threecitystudy>

moyenne plus jeunes que l'ensemble de l'échantillon (28 ans environ ; 33 ans pour l'échantillon complet), et plus souvent afro-américaines que blanches ou latino-américaines. Le nombre des enfants de ces ménages LTA n'étaient en revanche pas significativement différent de l'ensemble des ménages enquêtés.

L'enquête ethnographique a été menée auprès de ces 256 familles et de leurs enfants entre 1999 et 2002. Les enquêteurs ont rencontré chaque famille une à deux fois par mois au cours de la première année ou des premiers dix-huit mois de l'enquête, puis chaque six mois au cours des deux ou trois ans suivants. Les notes de terrain et les retranscriptions des entrevues ont fait l'objet d'un traitement thématique, abordant l'emploi, la prise en charge des enfants, l'habitat, les relations intimes. C'est grâce aux informations recueillies sur la vie privée qu'ont pu être identifiées dix-huit familles qui, à un moment ou un autre du travail de terrain ont fait l'expérience d'une cohabitation de type *Living together apart* (LTA). Il s'agit d'un groupe de femmes, âgées de 18 à 42 ans dont les caractéristiques sont les suivantes : elles ont précédemment vécu en couple et eu un ou plusieurs enfants avec un ou plusieurs partenaires ; elles considèrent qu'elles ne vivent plus en couple, mais l'un de ces partenaires réside encore avec elles et leurs enfants (sachant qu'il peut être le père d'un ou plusieurs des enfants).

Une attention particulière a été accordée à la manière dont ces femmes dénomment l'adulte cohabitant. Plusieurs expressions reviennent, comme *roommate* (camarade de chambre) ; *tenant* (colocataire) ; *baby daddy* (papa du bébé). Mais ces femmes abordent également la nature de la relation qu'elles entretiennent avec lui, en insistant bien souvent sur le fait qu'il n'est pas ou plus membre de l'entité qu'elles forment avec leur(s) enfant(s), même s'il est évident qu'il réside encore dans le même logement. « *We live together, but we are not really together together* » (« Nous vivons ensemble, même si nous ne sommes pas vraiment ensemble »).

La plupart de ces femmes disent aussi n'avoir qu'une confiance limitée dans ces hommes, ou tout au moins une confiance fragmentée dans certains registres seulement : assumer leurs obligations financières et/ou leurs responsabilités parentales. Trois principales raisons sont avancées pour expliquer cette situation particulière : des problèmes de logement souvent liés à des difficultés économiques (« autrement il serait à la rue ») ; une logique de « coparentalité » (*coparenting*) avec les bénéfices de ce lien père-enfant pour les enfants ; et un moyen de préserver les conventions pour l'extérieur – *conventional parenting* (« on passe encore pour une famille »).

Quatre femmes ont avancé uniquement cet argument de coparentalité pour expliquer leur situation de LTA, en insistant sur l'importance qu'elles accordent au rôle du père, nécessaire pour leur(s) enfant(s). Cinq autres femmes donnent ce même argument mais y ajoutent les difficultés de logement de leur partenaire. Le bénéfice est alors partagé : l'enfant conserve ses deux parents et ses points de repère grâce au logement ; la mère obtient un soutien pour assurer son rôle parental et le père peut bénéficier du maintien du contact avec son ou ses enfants.

Un important « bénéfique » du point de vue de ces mères est donc de maintenir le lien père-enfant et d'éviter l'un des aspects les plus dévastateurs des ruptures de couple : des enfants sans père. Ceci ne signifie pas que ces femmes n'ont pas de nouveau partenaire, mais elles ne vivent pas avec lui. Entretenir une nouvelle relation sexuelle « à distance » est aussi un moyen d'éviter la désapprobation sociale à l'égard des femmes ayant des enfants de plusieurs hommes.

C'est le cas de Joanne, une femme blanche qui partage son logement avec Sonny, un hispanique avec lequel elle a entretenu une relation de onze années marquées par l'instabilité et la violence domestique. Joanne ne considère plus qu'ils forment un couple, mais en revanche estime que le rôle de père de Sonny est essentiel pour leurs six enfants. Elle dit ainsi : « nous ne sommes pas mariés, mais liés par les enfants ». Sonny assure ce rôle paternel en faisant les courses et en gardant parfois les enfants ou en les confiant à sa propre mère quand Joanne travaille dans un restaurant du quartier. Il contribue aussi au budget du ménage, quoique de manière très irrégulière. Mais ce n'est pas le plus important pour Joanne. Ce qui l'est en revanche, c'est le fait que les enfants puissent compter sur la présence et l'engagement de leur père. Joanne ajoute qu'elle n'a eu qu'une seule liaison depuis leur rupture, mais qu'elle a toujours fait en sorte de préserver la place de Sonny comme seul et unique père des enfants et qu'elle ne voudra jamais amener un autre homme à la maison, ce qui serait irrespectueux et perturbant pour les enfants. En revanche, il n'est pas question d'être intime avec Sonny car, si cela arrive, cela signifie immédiatement qu'il reprend le contrôle sur elle.

De la même manière, Yasmin, une jeune mère portoricaine de 23 ans vivant à Chicago, autorise son ex-partenaire à vivre avec elle, car elle le considère comme un « bon père » (« *her baby's father* »). En revanche, elle ne lui fait aucune confiance sur le plan conjugal du fait de ses nombreuses infidélités. Elle lui impose donc ce pacte de cohabitation : il doit contribuer, payer les factures, faire le ménage, s'occuper de l'enfant s'il veut rester. Plusieurs de ces femmes mentionnent d'ailleurs cette règle du : « tu restes si tu paies » (« *pay and stay rule* »). Même si cette contribution est modeste, elle est avancée comme une nécessaire contrepartie, comme dans le cas de Tonya qui tolère depuis un an la présence de Curtis, « *Tonya's recliner tenant* » (« le colocataire-canapé de Tonya »), tout en lui refusant une clé de leur appartement. Tonya qui dépend du *Welfare*, tout comme sa mère, ses sœurs et sa fille aînée, lui réclame 50 dollars par semaine, tout en lui évitant de se retrouver à la rue.

La contrepartie demandée par la femme n'est pas de même nature que celle demandée par l'homme. Pour les femmes qui continuent d'accorder asile au père d'un de leurs enfants, la contrepartie est de contribuer économiquement au soutien du ménage, à l'entretien du logement, mais surtout à l'éducation et/ou la prise en charge du ou des enfants. Pour les hommes qui donnent asile à la mère d'un de leurs enfants, la contrepartie peut être sexuelle, domestique et bien sûr aussi éducative. Ces cohabitations plus ou moins forcées peuvent donc être des lieux de violence, notamment sexuelles. Elles sont assurément le siège de nombreuses frustrations.

Il arrive aussi que l'acceptation de ce compromis soit principalement liée au sentiment de solidarité due au père de ses enfants. C'est le cas de Lizzy, une mère de Boston qui partage son logement avec son ex-mari qui est également le père de ses deux grands enfants, alors qu'ils se sont séparés il y a près de vingt ans et ont même divorcé. La seule raison pour expliquer cette cohabitation est de lui rendre service : « il avait seulement besoin d'un endroit où rester, mais il ne fait pas partie de ma vie » (« *he just needed a place to stay, but he is not in my life* »). Pourtant, il ne contribue pas au budget du ménage, car il n'a pas de ressources. Il est même potentiellement une source de problèmes et de danger du fait de ses activités illégales. Mais le lien de coparentalité continue de justifier cette entraide. « On ne laisse pas tomber le père de ses enfants ».

Dans d'autres cas, la principale motivation de cet arrangement est de passer encore pour un couple dans le voisinage et dans la famille élargie. C'est le cas de Marka, une mère portoricaine de 26 ans qui a entretenu une relation marquée également par de nombreux épisodes de violence conjugale avec John. Malgré plusieurs tentatives pour échapper à cette relation, elle a eu avec lui une petite fille. Le fait de faire une famille lui est apparu très important, pour sa propre intégration et pour le bien-être de sa petite fille. Peu après la naissance, John a été condamné à une peine de trois ans de prison, mais s'est montré très soucieux de pouvoir reprendre leur vie de famille à sa libération. Malgré les doutes et le fait qu'elle dise « ne plus rien ressentir pour lui », elle a accepté son retour à la maison et a conçu un nouvel enfant avec lui. Comme elle ne peut envisager d'avoir des enfants avec plusieurs hommes, elle continue de vivre avec lui, tout en limitant leur relation conjugale. On peut remarquer que la force des conventions concernant la vie maritale est particulièrement importante dans les milieux latino-américains.

Dans cette enquête, les LTA appartiennent par construction aux milieux défavorisés. Nous n'avons de plus recueilli que le point de vue de femmes. Le manque de ressources est l'un des déterminants de ces arrangements ambigus et fragiles, non seulement parce qu'il compromet l'accès à des relations plus stables, comme le mariage, mais aussi parce que la cohabitation apparaît comme une nécessité à la fois pour éviter le pire (la rue pour certains hommes, voire pour certaines de ces femmes), pour faire des économies d'échelle tout en permettant de maintenir le lien père-enfant(s). Mais il est frappant de constater l'importance de cette dimension parentale. Ces liens sont souvent fondés sur une logique de « parentalité partagée » (*shared parenthood*).

### *L'enquête exploratoire en France*

L'enquête exploratoire menée en France dans une tout autre dynamique porte sur des personnes appartenant aux classes moyennes<sup>(11)</sup>. Les personnes

(11) Vu la difficulté d'identifier de telles situations, nous avons procédé par enquête de type boule de neige en demandant aux cas identifiés de nous orienter vers de nouveaux cas (résultats disponibles auprès de l'auteur). Six ménages ont ainsi été enquêtés. Nous avons également eu recours à des situations de ce type déjà recensées dans une précédente enquête sur le couple à l'heure de la retraite par Vincent Caradec.

rencontrées ont en commun avec les cas américains de considérer qu'ils ne forment plus un couple avec leur partenaire, même s'ils admettent constituer encore une famille avec eux et leurs enfants communs. À la différence de *Trois cités* qui a repéré des cas de LTA dans une enquête extensive dans des quartiers populaires, l'exploration avait ici pour objectif d'étudier spécifiquement des cas de LTA afin de comprendre la manière dont les personnes concernées expliquent comment elles en sont arrivées à ce type de situation. La méthode utilisée (entretiens rétrospectifs approfondis) nous a donné accès à leurs arguments, aux raisons qu'ils invoquent pour expliquer ces arrangements et au processus qui a conduit à ces situations familiales particulières : un processus marqué par l'éloignement de l'autre, une déconjugalisation, en quelque sorte. Les récits révèlent aussi les dilemmes, les hésitations et les craintes ressenties. Malgré d'incontestables différences avec les cas exposés précédemment, nous retrouvons sensiblement les mêmes arguments principaux : la responsabilité parentale d'une part, et la crainte de la précarité de l'autre.

Après vingt ans de vie de couple et près de sept ans de « guerre conjugale », qui a débouché sur un mode de vie de type LTA, Roland (49 ans, professeur de lycée) émet le diagnostic suivant :

« Notre vie quotidienne s'est profondément dégradée au fil des ans. Je ne pouvais plus la supporter et elle non plus. Nous avons été si loin dans cette détestation quotidienne que j'ai souvent voulu partir. Certaines scènes m'ont conduit à partir une nuit à l'hôtel, voire quelques jours, à plusieurs reprises, car dans notre guerre conjugale, on en arrivait à oublier les enfants et à nous insulter à côté d'eux... Mais en fait je craignais de me trouver éloigné des enfants. Elle m'a souvent menacé de partir avec eux, loin, et de me faire une guerre à distance dans le cadre d'un divorce hyper-confliktuel... Le genre "j'aurai ta peau". Alors, j'ai choisi d'attendre, de rester aux côtés de mes enfants et de les voir grandir... Maintenant, je mesure que ce choix est aussi une faiblesse. Ils ont bien grandi à mes côtés, mais au milieu d'un véritable chaos conjugal dont je commence seulement à mesurer les conséquences. Que de scènes, de coups de gueule dont ils auraient été dispensés, si nous avions été assez courageux pour rompre... Aujourd'hui, je consulte un psychologue et mes deux filles aussi. Il est clair qu'elles ont souffert et qu'elles sont profondément marquées par ce contexte familial merdique... Nous avons quelque chose à réparer et je suis sûr qu'elles nous en veulent d'avoir été si lâches et égoïstes. »

Dans son récit, Roland insiste sur le dilemme auquel il a dû faire face, mais aussi sur sa culpabilité vis-à-vis de ses enfants. Il a considéré qu'attendre serait la moins pire des solutions pour éviter la « guerre totale » et le risque de perdre ce lien si important de père. Mais ce compromis consistant à rester parent sans être un couple a également eu des conséquences en termes de conflit, de mal-vivre quotidien, de souffrance, en particulier des enfants, ce qui impose maintenant une réparation. La rupture aurait, semble-t-il, été un acte de courage.

Voici encore ce que nous dit Jacques, un restaurateur de 54 ans, père de trois enfants de 20, 18 et 11 ans, dont la femme est restée inactive durant près de

dix ans après la naissance de leur premier enfant avant de trouver un emploi de secrétaire. Jacques est encore marié, et dit s'être « installé » dans une relation de ce type depuis près de dix ans. Une fois encore est souligné le processus de dégradation de la relation conjugale et l'enfermement progressif dans un désamour sans issue, mais permettant d'éviter peut-être ce qui est considéré comme le pire : le risque de perte du lien parental, voire le risque d'appauvrissement.

« Notre histoire a toujours été tumultueuse. Au départ, c'est d'abord une passion, parfois féroce, qui nous a liés, ou devrais-je dire qui nous a fait fusionner... Mais à force d'à-coups, de crises, de conflits, d'engueulades, cette fusion qui exigeait trop, qui exigeait tout, s'est transformée en douleur et parfois en violence. Que de blessures accumulées pour en arriver à notre situation... Aujourd'hui, l'idée de la toucher est devenue un danger. La sexualité qui nous a tant donné est devenu un danger, celui de la réconciliation, alors que justement notre expérience nous a appris que ces réconciliations sur l'oreiller ne changent rien quant au fond. Nous ne sommes pas faits l'un pour l'autre ».

Dans son récit, Jacques souligne l'importance des enfants dans le choix de rester ensemble et explique aussi ses craintes de l'appauvrissement, des risques économiques qu'aurait provoqués un divorce :

« Il ne fait aucun doute que nous sommes malheureux ensemble. Nous faisons chambre à part depuis pratiquement dix ans et lorsque les circonstances nous y obligent, nous prenons garde de ne pas nous effleurer. C'est l'hôtel du cul tourné... Et pourtant nous quitter est difficile pour mille raisons. Les enfants, tout d'abord. Nous aurions dû le faire il y a plus de dix ans, avant la naissance du dernier. Aujourd'hui, on a un peu l'impression qu'il faut attendre que les enfants soient grands, indépendants. On craint que cela soit encore pire séparés... Il y a aussi la peur de l'appauvrissement. Le divorce est un grand saut dans la précarité... Nous avons eu peur du futur, de perdre notre niveau de vie, peut-être même de devenir pauvre. Mais parfois, je pense que l'essentiel n'est pas là. Nous restons ensemble, car nous avons par habitude construit cette dépendance ».

Cette peur des effets du divorce est présente dans les deux extraits suivants qui insistent respectivement sur la crainte de l'impact négatif sur les enfants et sur les conséquences économiques.

« Si je pense régulièrement au divorce, nous dit Pascale (jeune enseignante de 38 ans, mère d'une fille de 10 ans et en couple depuis quinze ans), je l'associe aussi immédiatement à tout ce que j'entends, que je lis sur les enfants du divorce. Comment pourrais-je être assez égoïste pour faire l'impasse sur ces discours qui nous dépeignent le désastre qu'il provoque sur les enfants qui souffrent, échouent à l'école, se mettent à se droguer ou, pire, qui se suicident ? Non, vraiment, prendre une telle décision est restée au-dessus de mes forces, malgré la tristesse de notre vie de famille ».

« Je me souviens très bien de mon rendez-vous chez une avocate, raconte Madeleine (55 ans, employée dans une librairie, mère de deux enfants de 19

et 23 ans). Il y a près de quinze ans de cela. J'avais pris le soin de dire dès le début de l'entrevue que je n'étais pas sûre de moi, que ce passage me faisait peur. Après avoir décrit un peu ma vie quotidienne, nos engueulades incessantes, notre vie en chambre à part, etc., j'ai évoqué ma situation professionnelle précaire, et les conséquences économiques terribles qu'aurait sans doute une rupture. L'avocate ne m'a guère ménagée. Elle a montré ce que je pouvais espérer, impliquant la vente de notre appartement, la séparation des biens, une lutte judiciaire... tout ça quoi. J'ai vraiment eu l'impression d'un gouffre qui s'ouvrait devant moi et elle a bien vu que j'avais peur... À la fin de l'entretien, elle m'a simplement dit : « Je vous reverrai dans dix ans, car vous ne semblez pas prête ». Dur dur. Et j'en suis toujours là, car cela fait maintenant plus de quinze ans ».

Face à de tels choix, les LTA s'installent dans l'attente, parfois dans l'espoir que les choses s'arrangent ou que la liberté sera à nouveau possible une fois les enfants élevés, adultes et indépendants, mais aussi dans une certaine forme de facilité : celle des habitudes, des formes de la vie familiale. À part le sentiment d'échec conjugal et le désert affectif, tout semble maintenu malgré tout. La thématique du relatif confort des habitudes malgré l'effritement conjugal est présente dans plusieurs des discours qui nous ont été tenus. Comme pour certaines des situations étudiées aux États-Unis, l'avis des proches, des amis, des relations et du voisinage peut aussi jouer un rôle permettant de tenir ensemble. Patricia, 49 ans, petit cadre dans une administration publique et vivant cette situation depuis un peu plus de trois ans nous indique :

« Malgré la médiocrité de notre relation conjugale, il arrive que nos amis ou notre famille nous donnent la sensation que nous formons néanmoins une famille et que nous avons à juste titre préservé l'essentiel : une famille pour nos enfants. Oui, c'est bien ce qui nous fait tenir : les enfants ».

Dans son enquête sur le couple à l'heure de la retraite, Vincent Caradec (1996a) avait déjà noté ce confort des habitudes acquises. Monsieur Berg l'évoque clairement en expliquant ses hésitations à quitter sa femme, et l'intérêt de pouvoir préserver une certaine unité familiale pour les enfants :

« On sait l'autre. On le connaît parfaitement. On sait tout de lui, à tel point que la vie est aussi plus confortable dans le sens où il n'est pas besoin de dire par exemple : « Non, je n'aime pas les pommes de terre » ou « je ne mange jamais de frites ». Je donne un exemple tout à fait banal. Y'a une espèce de respiration à la fois compliquée par le fait qu'on ne s'entend plus, mais rendue facile par rapport à une autre coexistence avec une autre, où tout serait à réapprendre, à refaire et à reconjuguer. C'est paradoxal, ce que je dis, mais c'est deux entités qui se conjuguent quelque part. Le fait qu'on connaît tellement l'autre, qu'on ne l'aime plus et qu'on le connaît aussi tellement qu'il nous facilite la vie parce qu'il sait comment naviguer avec nous » (p. 256-257).

Il ajoute aussi :

« On a des enfants à qui on essaie de donner une espèce d'image de leurs parents qui ne soit pas trop négative... La grande question est de savoir si on



ne donne pas une image plus négative en restant dans la mésentente, vis-à-vis d'eux, que si on partait, mais comme on a l'impression d'être quelque part utiles, malgré nos chamailleries, auxquelles ils se sont accommodés plus ou moins, donc on souhaite les mener le plus loin possible » (p. 252).

L'accès à la retraite ravive ces non-choix, réveille les dilemmes. Vincent Caradec cite ainsi cet extrait d'une lectrice de *Notre temps* qui demande conseil :

« J'ai 60 ans et je viens de prendre ma retraite. Mon mari, avec lequel je ne me suis jamais bien entendue, est déjà retraité depuis deux ans. Toute ma vie, j'ai tenu le coup à cause des enfants, ils nous ont quittés maintenant pour vivre leur vie, et je suis complètement désemparée. Mon mari est tyrannique et grossier, brutal parfois. Il fait fuir tous nos amis, et je me vois mal le supportant toute la journée. D'un autre côté, une séparation à nos âges pose tellement de problèmes ! Je crains aussi ses réactions si je lui parle d'une telle éventualité... À votre avis, qu'est-ce que je peux faire ? »

Dans ce cas, on perçoit aussi le faible crédit que les personnes accordent à un changement majeur de leur existence. Il serait en quelque sorte trop tard pour refaire sa vie. La peur de la solitude s'ajoute alors aux peurs précédemment envisagées.

#### IV. Discussion et conclusion

Il ne peut être question de tirer des conclusions définitives d'une telle exploration. Il nous a semblé néanmoins possible de dessiner un certain nombre de pistes qui pourraient être suivies dans des travaux plus systématiques à l'avenir. Revenons tout d'abord sur l'intérêt et les limites de la comparaison entre la France et les États-Unis. S'il est certes évident que les cas que nous avons étudiés pour l'instant dans les deux pays ne sont guère comparables (des ménages composés exclusivement de mères vivant dans des quartiers défavorisés aux États-Unis ; quelques hommes et femmes issus des classes moyennes en France), ils permettent néanmoins d'esquisser plusieurs hypothèses. Ce qui nous semble frappant dans les données récoltées pour l'instant renvoie aux similitudes là où l'on aurait pu s'attendre à plus de différences. Dans le contexte américain du « manège familial » (*marriage-go-round*), nous est apparu le dualisme des trajectoires conjugales et familiales. Rester en ménage sans amour est incompatible avec le modèle, sauf en cas de nécessité, car l'accès au mariage suppose des conditions matérielles. Autrement dit, les LTA semblent en partie le résultat des difficultés d'accès à la norme matrimoniale. Dans le contexte français, les clivages sociaux semblent *a priori* moins prégnants pour expliquer le recours ou non au mariage. Pour autant, là où l'idéal du « bon divorce » semble préférable dans un contexte où le bien-être des enfants implique l'amour entre les parents, le fait de rester ensemble sans amour semble également incompatible avec le modèle, sauf une fois encore lorsque les conditions matérielles de leur bien-être peuvent être compromises par la séparation. En somme,

dominerait dans le premier cas le fait que l'accès au mariage impose certaines conditions matérielles de possibilité, quand dans le second, c'est l'accès au divorce qui imposerait des conditions matérielles de possibilité.

Découlant de ces premières remarques, il semble évident qu'une distinction s'imposera entre la perspective des femmes et celle des hommes dans de telles situations, comme on l'a déjà souligné concernant les formes de la contrepartie dans ces cohabitations forcées. Mais cette perspective de genre s'imposera également dans les cas issus des couches moyennes, du fait de l'inégal impact économique des séparations selon que l'on est un homme ou une femme et selon les opportunités d'accès ou de maintien sur le marché du travail. Seule une enquête systématique de ménages comparables permettra d'aller plus loin, sachant qu'il est probable que les couches moyennes américaines fragilisées par la crise économique ont des chances d'adopter des tactiques analogues aux ménages français que nous avons rencontrés.

Revenons sur les points communs dans les deux explorations et les pistes d'analyse qu'ils peuvent inspirer. La première renvoie à l'importance accordée au lien de parentalité par rapport au lien conjugal. Si la vie de couple est de plus en plus difficile à négocier sur le long terme, le lien inconditionnel est bien le lien de parent à enfant. « On ne divorce pas de ses enfants », comme dit l'adage. Cet argument est prégnant dans les discours recueillis auprès des ménages LTA, aussi bien aux États-Unis qu'en France. Le maintien du lien parental est l'une des principales justifications de cet arrangement. Cette importance accordée au maintien des liens parentaux va sans doute de pair avec l'insistance des discours culpabilisants adressés aux parents, considérés comme inefficaces, égoïstes voire irresponsables face à leur mission de socialisation et d'éducation. La récurrence des projets de sanction à l'égard de certains parents (suppression des allocations familiales ; signature de contrats parentaux, etc.) est particulièrement remarquable en France depuis quelques années mais aussi dans d'autres pays européens où s'esquisse une « politique de la parentalité », qui prend notamment la forme de programmes d'intervention auprès des parents (*parenting programs*). Ces politiques réactivent le projet d'une « police des familles » ayant vocation à survaloriser la responsabilité des parents dans la promotion du bonheur et de la réussite de leurs enfants, et donc aussi leur culpabilité en cas d'échec (Donzelot, 2005 ; Martin, 2003). Aux États-Unis, cette pression sur les parents prend l'accent de la stigmatisation des mères seules, des mères ayant eu des enfants avec plusieurs partenaires, des mères considérées comme responsables de la violence et de la délinquance de leur progéniture, voire même la disqualification des situations de concubinage réputées encore moins stables que les mariages.

Si la pression sociale et le respect des normes familiales bourgeoises pouvaient expliquer des situations de désamour sans rupture au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les raisons de ce type d'arrangement ont plus à voir désormais avec la responsabilité qui incombe aux parents de le rester, même s'ils ne

se pensent plus comme un couple. Confrontés à l'échec conjugal, l'alternative réside soit dans le fait de partager dans la séparation cette responsabilité de parent en organisant la circulation des enfants, soit de mettre en place une cohabitation sans conjugalité pour maintenir ainsi la coprésence parentale en continu. Il ne fait aucun doute que ces deux modalités d'exercice de la parentalité sont lourdes de conséquences pour la vie quotidienne des enfants et des parents qui y sont confrontés. Mais elles sont bien deux réponses à cette nécessité de rester parents malgré la fin du couple.

C'est à ce niveau, deuxième piste d'analyse possible, que se manifestent les conséquences matérielles et économiques de la séparation qui peuvent s'avérer trop lourdes. Dans les cas américains analysés ici, la vie en LTA est souvent le résultat de l'impossibilité de faire autrement<sup>(12)</sup>. Il faut éviter la rue aux pères et leur concéder une place pour qu'ils restent des pères. En France, où nous avons étudié des personnes appartenant plutôt aux couches moyennes, la contrainte économique prend une autre figure : il est plutôt question de la crainte des conséquences économiques du divorce et de la séparation, de la « peur du déclassement » (Maurin, 2009). C'est peut-être une des spécificités de la configuration française, cette crainte du futur, cette angoisse du décrochage, du risque d'exclusion. Comme le souligne Eric Maurin : « La France est aujourd'hui l'un des pays occidentaux où les citoyens sont les plus inquiets vis-à-vis de leur avenir personnel et vis-à-vis de l'avenir du pays. La société française a peur et cette anxiété est au principe de stratégies individuelles et de politiques publiques qui, en fin de compte, alimentent et entretiennent la peur. Chaque récession renforce un peu plus ce cercle vicieux » (Maurin, 2009, p. 89). Et cette peur du déclassement concerne effectivement ceux qui estiment avoir le plus à perdre, à savoir les couches moyennes.

Il est donc possible d'avancer qu'il n'y ait pas véritablement de différence de nature entre les situations observées aux États-Unis auprès de populations très défavorisées et celles repérées en France, mais plutôt une différence d'intensité de la nécessité. Quand les unes semblent presque obligées de s'installer dans ces arrangements familiaux particuliers pour préserver ce qu'elles jugent essentiel (le lien avec les pères), les autres décrivent le processus et les craintes qui les amènent finalement au même type d'arrangement. Quand la nécessité guide les unes, la peur guide les autres. Reste à savoir si les conséquences de la crise économique majeure traversée par l'un et l'autre pays ne provoqueront pas aux États-Unis comme en France cette peur du déclassement ressentie par les couches moyennes, menacées de précarité. Seule une enquête portant sur les mêmes milieux sociaux pourra répondre à cette question.

Quant à savoir si ces situations familiales de type LTA sont plus fréquentes aujourd'hui que dans le passé, nous pouvons avancer l'hypothèse que si le

(12) Ce n'est d'ailleurs sans doute nullement une spécificité américaine. Dans certains pays d'Europe de l'Est, les conditions matérielles du divorce conduisent les systèmes judiciaires à organiser la cohabitation post-divorce du fait de l'impossibilité pour les protagonistes de se reloger.

pourcentage de couples insatisfaits qui restent ensemble est probablement moindre statistiquement aujourd'hui qu'il y a une cinquantaine d'années, dans la mesure où le divorce était alors beaucoup plus stigmatisé et que de puissantes normes sociales décourageaient les couples mariés de se séparer, les couples contemporains pourraient être plus conscients de leur condition et de leur malheur conjugal. En effet, il y a un demi-siècle, de nombreux couples insatisfaits n'envisageaient pas le divorce. Il est même probable qu'ils ne se posaient pas la question du dilemme de leurs conditions conjugales et envisageaient encore moins de s'en ouvrir à des proches.

Mais en termes culturels, l'expérience consistant à vivre « consciemment » ensemble séparés pourrait être plus fréquente aujourd'hui. Autrement dit, si statistiquement parlant la proportion de couples insatisfaits qui restent ensemble est certainement plus faible aujourd'hui que dans les années 1950, les couples dans le désamour qui aujourd'hui ne se séparent pas sont plus conscients de leur condition que dans le passé. La situation démographique consistant à vivre dans un ménage de type LTA peut être ancienne, mais le dilemme de vivre dans une telle situation pourrait être nouveau. En effet, à une époque où le divorce est relativement fréquent, les couples malheureux qui ne se séparent pas sont conduits à justifier leur « choix », pour eux-mêmes et pour les autres, alors que cela n'était pas requis dans les années 1950. La nouvelle question est alors la suivante : pourquoi est-ce que je reste avec ma conjointe ou mon conjoint alors que tant d'autres choisissent de se séparer ? Cette question ne se posait probablement pas avec une telle acuité il y a une cinquantaine d'années, et c'est sans doute ce qui fait que la conscience d'être un ménage LTA était moins développée. Cette hypothèse pourrait aussi expliquer que l'on ait ressenti le besoin de les nommer et d'en faire état dans la presse comme un nouveau phénomène.



## RÉFÉRENCES

- BEAUJOUAN Éva**, 2009, *Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une rupture en France*, Thèse de doctorat en démographie, sous la direction de F. Prioux, Cridup/Ined, Paris.
- CARADEC Vincent**, 1996a, *Le couple à l'heure de la retraite*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 293 p.
- CARADEC Vincent**, 1996b, « Les formes de la vie conjugale des 'jeunes' couples 'âgés' », *Population*, 51(4-5), p. 897-928.
- CARBONNIER Jean**, 1988, *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence ( LGDJ ), 382 p.
- CARBONNIER Jean**, 1995, *Essais sur les lois*, Paris, Répertoire du notariat Defrénois (2<sup>e</sup> édition), 298 p.
- CHERLIN Andrew**, 2009a, *The Marriage-go-round: The State of Marriage and the Family in America Today*, New York, Alfred A. Knopf, 271 p.
- CHERLIN Andrew**, 2009b, *Demographic Trends in the United States: A Review of Research in the 2000s*, Johns Hopkins University, Working Paper.
- COMMAILLE Jacques**, 1999, *Chômage et famille*, Paris, Rapport au Haut conseil de la population et de la famille, La Documentation française.
- CROSS-BARNET Caitlin, CHERLIN Andrew, BURTON Linda**, 2008, *Cohabiting on the Edge: Living Together Apart*, Johns Hopkins University, Working Paper 08-03, 27 p.
- DONZELOT Jacques**, 2005, *La police des familles*, Paris, Éditions de minuit (1<sup>ère</sup> édition, 1977), 221 p.
- DUNCAN Simon, PHILLIPS Miranda**, 2010, « People who live apart together (LATs) –How different are they? », *The Sociological Review*, 58(1), p. 112-134.
- EDIN Kathryn, KEFALAS Maria**, 2005, *Promises I Can Keep: Why Poor Women Put Motherhood Before Marriage*, Berkeley, University of California Press, 300 p.
- HASKEY John, LEWIS Jane**, 2006, « Living apart together in Britain: Context and meaning », *International Journal of Law in Context*, 2(1), p. 37-48.
- JOUHANDEAU Marcel**, 1962, *Chroniques maritales*, précédé de *Elise*, Paris, Gallimard, NRF, (1<sup>ère</sup> édition 1938), 168 p.
- KENNEDY Douglas**, 1998, *L'homme qui voulait vivre sa vie*, Paris, Belfond, Pocket, 353 p.
- LE GALL Didier, MARTIN Claude**, 1988, « Le réseau parental après un divorce ou une séparation », *Dialogue. Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 101, 3<sup>e</sup> trim., p. 85-94.
- LEVIN Irene**, 2004, « Living apart together: A new family form », *Current Sociology*, 52(2), p. 223-240.
- LEVIN Irene, TROST Jan**, 1999, « Living apart together », *Community, Work and Family*, 2(3), p. 279-294.
- LEWISOHN Ludwig**, 1996, *Le destin de Mr Crump*, Paris, Phébus (1<sup>ère</sup> édition 1926), 406 p.
- MARTIN Claude**, 1994, « Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », *Population*, 49(6), p. 1557-1584.

- MARTIN Claude, 1997, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 334 p.
- MARTIN Claude, 2001, « Recomposer l'espace intime et familial », *Terrain*, n° 36, p. 17-32.
- MARTIN Claude, 2003, *La parentalité en questions, perspectives sociologiques. Rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille*, Paris, La Documentation française, 63 p.  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000552/index.shtml>
- MARTIN Claude, 2006, « Divorce », in Mesure Sylvie, Savidan Patrick, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, p. 288-290.
- MARTIN Claude, 2007, « Des effets du divorce et du non-divorce sur les enfants », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 89, p. 9-19.
- MARTIN Claude, 2010, « Feminization of poverty in France: A latent issue », in Schaffner Goldberg Gertrude (ed.), *Poor Women in Rich Countries: The Feminization of Poverty Over the Life Course*, London, Oxford University Press, p. 61-93.
- MAURIAC François, 1933, *Le nœud de vipères*, Paris, Grasset, Livre de poche, 190 p.
- MAURIN Éric, 2009, *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Seuil, 96 p.
- MILTON John, 2005, *Doctrine et discipline du divorce*, Paris, Belin, édition bilingue (1<sup>ère</sup> édition en 1644), 384 p.
- PAUGAM Serge, ZOYEM Jean-Paul, CHARBONNEL Jean-Michel, 1993, *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, Document du CERC n° 109, 169 p.
- PRIOX France, MAZUY Magali, 2009, « L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le pacs, plus d'un million de contractants », *Population*, 64(3), p. 445-494.
- REED Joanna M., 2006, « Not crossing the 'extra line': How cohabitators with children view their unions », *Journal of Marriage and the Family*, 68(5), p. 1117-1131.
- RÉGNIER-LOILIER Arnaud, BEAUJOUAN Éva, VILLENEUVE-GOKALP Catherine, 2009, « Neither single, nor in a couple. A study of living apart together in France », *Demographic Research*, 21(4), p. 75-108.
- ROSENEIL Sasha, 2006, « On not living with a partner: Unpicking coupledness and cohabitation », *Sociological Research Online*, 11(3).
- ROY Kevin, BUCKMILLER Nicolle, MCDOWELL April, 2008, « Together but not 'together': Trajectories of relationship suspension for low-income unmarried parents », *Family Relations*, 57(2), p. 198-210.
- SIMENON Georges, 1967, *Le chat*, Paris, Presses de la cité, 244 p.
- TOLSTOÏ Léon, 2010, *La sonate à Kreutzer*, Paris, Éditions des Syrtes (première édition 1891), 128 p.
- WILSON William J., 1987, *The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass and Public Policy*, Chicago, Chicago University Press, 266 p.
- WILSON William J., 1996, *When Work Disappears: The World of the New Urban Poor*, New York, Knopf, 322 p.
- WINSTON Pamela, ANGEL Ronald J., BURTON Linda M., CHASE-LANSDALE P. Lindsay, CHERLIN Andrew J., MOFFITT Robert A., WILSON William J., 1999, *Welfare, Children and Families: Overview and Design*, Retrieved from Johns Hopkins university, Welfare, Children and Families: Three-City Study Web Site, <http://web.jhu.edu/threecitystudy/images/overviewanddesign.pdf>

**Claude MARTIN avec la collaboration d'Andrew CHERLIN, Caitlin CROSS-BARNET • LIVING TOGETHER APART : VIVRE ENSEMBLE SÉPARÉS. UNE COMPARAISON FRANCE-ÉTATS-UNIS**

À partir de deux enquêtes exploratoires menées parallèlement aux États-Unis et en France, l'article propose de saisir les raisons qui conduisent certains couples de différents milieux sociaux à vivre toujours ensemble, sous le même toit, tout en ne formant plus un couple. Les auteurs repèrent les spécificités de ces arrangements dans la période contemporaine par rapport au passé, et en tirent un certain nombre d'hypothèses quant à la signification que prennent actuellement la cohabitation et le lien familial (comme combinaison de lien conjugal et de lien parental). Malgré des conceptions différentes du mariage et de la cohabitation dans les deux pays, les situations considérées comme « vivre ensemble séparés » (*living together apart*, LTA) et le sens qu'elles revêtent pour les intéressés sont finalement assez proches de part et d'autre de l'Atlantique. Les récits des personnes concernées témoignent de l'importance des conditions économiques et matérielles dans lesquelles se déploient les trajectoires conjugales, que ce soit pour accéder au mariage ou au divorce. Les répondants considèrent qu'ils se sont installés dans ces arrangements familiaux de façon à préserver la fonction parentale et surtout le lien paternel, et par crainte des conséquences économiques du divorce, crainte qui pourrait augmenter avec la crise.

**Claude MARTIN with Andrew CHERLIN, Caitlin CROSS-BARNET • LIVING TOGETHER APART IN FRANCE AND THE UNITED STATES**

Using data from exploratory surveys conducted in parallel in the United States and France among two different socioeconomic groups, this article examines why certain couples continue to share the same home after their relationship has broken down. The authors explore how the specific features of these contemporary living arrangements differ from similar situations in the past, and propose several hypotheses about the current signification of cohabitation and the family bond (as a combination of conjugal and parenting ties). Despite very different conceptions of marriage and cohabitation in the two countries, these situations of «living together apart» (LTA) and the meaning of such LTA relationships for the persons concerned are quite similar on both sides of the Atlantic. The testimonies of LTA couples show how their conjugal trajectories are shaped by financial and material constraints, limiting access to marriage or to divorce. The respondents consider that living together apart enables both partners to fulfil their parenting role, the father especially, and protects the children from the financial consequences of divorce, especially in a social context of economic crisis.

**Claude MARTIN con la colaboración de Andrew CHERLIN, Caitlin CROSS-BARNET • VIVIR JUNTOS SEPARADOS. UNA COMPARACIÓN FRANCIA-ESTADOS UNIDOS**

A partir de dos encuestas exploratorias realizadas paralelamente en Estados Unidos y en Francia, este artículo se propone comprender las razones que conducen ciertas parejas de diferentes clases sociales a vivir todavía juntos, bajo el mismo techo, pero sin formar ya una pareja. El autor señala las particularidades de este tipo de organización familiar en el periodo contemporáneo respecto al pasado, e infiere ciertas hipótesis sobre el significado que toman actualmente la cohabitación y el lazo familiar (como combinación de los lazos conyugal y parental). A pesar de las concepciones diferentes del matrimonio y de la cohabitación en los dos países, las situaciones consideradas como “vivir juntos separados” (*living together apart*, LTA) y el sentido que revisten para los interesados son finalmente bastantes cercanos de un lado y otro del Atlántico. Los relatos de las personas concernidas atestiguan la importancia de las condiciones económicas y materiales en las que se desarrollan las trayectorias conyugales, que ello desemboque en un matrimonio o en un divorcio. Los encuestados consideran que se han instalado en ese tipo de organización familiar con el fin de preservar la función parental y sobre todo el lazo paterno, así como por el temor de las consecuencias económicas del divorcio, que podrían aumentar con la crisis.

---

Mots-clé : cohabitation, divorce, France, États-Unis, vivre ensemble séparés, *living together apart*.

Keywords: cohabitation, divorce, France, United States, living together apart.

